

On prend les mêmes et on recommence !

Hier, jeudi 19 septembre 2019, la Direction de la SAPESO a engagé la procédure officielle du plan de sauvegarde de l'emploi lors d'une réunion extraordinaire du Comité social et économique.

Trois documents ont été présentés aux membres du CSE :

- Un document détaillant la situation économique de l'entreprise sur la période 2018/2023.
- Le projet d'accord collectif d'entreprise relatif aux mesures de restructuration de l'entreprise et aux mesures du PSE.
- Un document de prévention des risques professionnels liés aux futures organisations de travail (risques psychosociaux).

Pour les secteurs concernés par la restructuration de la SAPESO, chaque directeur a présenté le projet de réorganisation de la Direction, service par service, et les réductions d'effectifs qu'elle envisage. Les chiffres annoncés, hier, sont les mêmes que ceux annoncés lors de la réunion du CSE du 10 juillet :

- Prépresse : 45 suppressions de postes (studio Publicité : - 20 / studio Agence : - 7 / studio Infographie : - 4 / Centre de pilotage : - 7 / Correction : - 1 / TE d'agences : - 6).
- Centre d'impression : 46 suppressions de postes (service Impression : - 10 / service Expéditions : - 10 / service Maintenance : - 7 / service Transport : - 16 / DSI : - 3).
- SOP : 11 suppressions de postes (8 administratifs et 3 commerciaux).
- Moyens généraux : 3 suppressions de postes.
- Journalistes : 18 suppressions de postes.
- Employés administratifs d'agences : 9 suppressions de postes.

Au total, la Direction envisage 132 suppressions de postes sous la forme de départs volontaires, auxquelles elle ajoute 10 % supplémentaires (13 personnes).

Patrick Venries a rappelé que le journal papier devait trouver un équilibre financier. Force est de constater que cette recherche d'équilibre repose majoritairement sur

les salariés des services techniques : 91 suppressions de postes justifiées par la Direction par l'utilisation de la sous-traitance à tous crins.

Rappelons que lors de la négociation concernant l'accord de méthode qui cadre le PSE, SOM-CGT a obtenu l'engagement écrit de la Direction à n'imposer aucun licenciement contraint et l'allongement de deux mois du délai imparti aux négociations sectorielles (20 septembre 2019 au 19 février 2020).

Précisons que le CSE n'a pas vocation à négocier, puisque cela relève du rôle des organisations syndicales. Toutefois, les élus SOM-CGT du CSE ont pris, hier, plusieurs positions fortes :

- Nombre de réductions de postes indécent.
- Refus de la fermeture de services.
- Opposition à la sous-traitance à tous crins.
- Refus de transfert d'une charge de travail vers d'autres catégories de l'entreprise.
- Bonne application de la clause de non-mobilité pour les TE d'agences et le personnel administratif en agences concernés par la réorganisation de l'entreprise.

Patrick Venries a rappelé que tout serait négociable, et qu'à défaut d'ouverture de négociations de bonne foi, la Direction générale prendra ses responsabilités. Même s'il convient de prendre cette menace au sérieux, on peut mettre en doute le sérieux d'une telle décision qui mettrait fin à soixante-quinze ans de dialogue social à la SAPESO.

Hier et aujourd'hui, les élus SOM-CGT ont tenu quatre assemblées générales du personnel sur les sites de Bastide et de Brazza. Ils ont réitéré leur volonté de prioriser les négociations liées aux futures organisations de travail. Sans oublier toutefois de s'intéresser aux mesures d'accompagnement des départs volontaires. Sur ce dernier point, les propositions de la Direction apparaissent incitatives (voir le document envoyé, cet après-midi, par la Direction).

Côté calendrier, la Direction enverra prochainement une série de dates de négociations. Reste aux élus SOM-CGT à vérifier si leurs mandats leur donnent mandat de négociation. Rien n'est moins sûr au regard des points bloquants contenus dans les projets de réorganisation des services techniques.

Bordeaux, le 20 septembre 2019